

Procès-verbal de la SEANCE du 29 avril 2026



L'An deux mil vingt-cinq, le huit avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Moirax, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame Frédérique DURAND, Maire de Moirax

Date de la convocation : 24 avril 2026

Présents (12) : Madame Frédérique DURAND, Maire
Monsieur Philippe GALAN, 1^{er} adjoint
Madame Nathalie EVEILLARD, 2^{ème} adjointe
Monsieur Pascal MAHIEU, 3^{ème} adjoint
Mesdames Alexandra BRAAK, Caroline COURET-DELEGUE, Véronique MERENDET,
Messieurs David GREGOIRE, Anthony SAGET, Emmanuel MAUPAS, Sébastien HINFRAY et Romain REYNIER

Absentes (3) : Madame Régine RAMON qui a donné pouvoir à Madame Frédérique DURAND, Madame Nadine JOUVE qui a donné pouvoir à Monsieur Pascal MAHIEU et Madame Estelle DURAND

Secrétaire de séance : Madame Alexandra BRAAK

ORDRE DU JOUR :

1. / **Finances locales - Approbation du CFU**
 2. / **Finances locales - Affectation des résultats 2025**
 3. / **Finances locales – Vote des taux des taxes locaux pour 2026**
 4. / **Finances locales – Vote du budget primitif 2026**
 5. / **Voirie – Echanges parcelles F. ROUDIL / Commune de Moirax**
- **Questions diverses**

Procès-verbal de la SEANCE du 29 avril 2026

1./ Finances locales – Approbation du CFU 2025

Monsieur Philippe GALAN présente le compte financier unique 2025 qui a été remis à tous les membres du Conseil Municipal avec la convocation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte financier unique 2025 dont les résultats s'établissent comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses :

Prévu :	1 272 358.06 €
Réalisé :	493 531.78 €
Reste à réaliser :	370 000.00 €

Recettes :

Prévu :	1 272 358.06 €
Réalisé :	607 737.03 €
Reste à réaliser :	365 000.00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses :

Prévu :	1 108 314.00 €
Réalisé :	909 644.74 €
Reste à réaliser :	0.00 €

Recettes :

Prévu :	1 176 148.63 €
Réalisé :	1 196 507.28 €
Reste à réaliser :	0.00 €

RESULTAT de CLOTURE de L'EXERCICE :

Investissement :	114 205.25 €
Fonctionnement :	286 862.54 €
Résultat global :	401 067.76 €

Procès-verbal de la SEANCE du 29 avril 2026

2./ Finances locales – Affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	192 782.91 €
- un excédent reporté de :	94 079.63 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	286 862.54 €
- un excédent d' investissement de :	114 205.25 €
- un déficit des restes à réaliser de :	5 000.00 €
soit un excédent de financement de :	109 205.25 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31.12.2025: EXCEDENT :	286 862.54 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068) :	0.00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002) :	286 862.54 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT 114 205.25 €

3./ Finances locales – Vote des taux des impôts locaux pour 2026

Madame le Maire présente au Conseil Municipal ses propositions relatives au vote des taux d'imposition directe locale pour 2026 et rappelle à l'Assemblée qu'elle doit se prononcer aussi pour la quatrième année consécutive sur le taux de la taxe d'habitation (uniquement pour les résidences secondaires) depuis la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

Elle donne lecture de l'état n°1259 COM qui a été remis avec la convocation ainsi que d'un courriel du conseiller aux décideurs locaux qui précise que la loi de finances pour 2026 a élargi les critères d'éligibilité à la majoration spéciale sans lien du taux de TH prévue au I de l'article 1636 B sexies du CGI.

Cette majoration peut être mise en place en faisant abstraction des règles de lien entre les taux et à condition que le taux de TH en vigueur soit inférieur au taux moyen départemental constaté en 2025, soit 13.33 %, ce qui est bien le cas pour Moirax.

Il est donc possible de majorer le taux de TH de 1.33 point maximum, soit un taux de TH de 12.78 % au lieu des 11.45 % actuels. C'est le conseil que donne Monsieur Stéphane GAYRAUD, conseiller aux décideurs locaux pour 2026.

Procès-verbal de la SEANCE du 29 avril 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de maintenir en 2025 le taux de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti et d'appliquer la majoration spéciale de 10% sur la taxe d'habitation pour la porter de 11.45 % à 12.78 %.

Les taux de ces trois taxes locales s'établissent donc pour l'année 2026 comme suit :

TAXES	Bases d'imposition prévisionnelles 2026	TAUX VOTES	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	1 309 000	43.76 %	572 818
Taxe foncière (non bâti)	39 700	47,79 %	18 973
Taxe d'habitation (TH)	48 900	12.78 %	6 249
TOTAL			598 010

4./ Finances locales – Vote du budget primitifs 2026

Madame le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité les propositions nouvelles du budget primitif 2026 qui s'établissent comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 304 069.25 €
Recettes : 1 309 069.25 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 182 747.25 €
Recettes : 1 368 412.54 €

Pour rappel, total budget :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 674 069.25 € (dont 370 000.00 € de RAR)
Recettes : 1 674 069.25 € (dont 365 000.00 € de RAR)

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 1 182 747.25 € (dont 0.00 de RAR)
Recettes : 1 368 412.54 € (dont 0.00 de RAR)

Procès-verbal de la SEANCE du 29 avril 2026

5./ Voirie – Echanges parcelles F. ROUDIL / Commune de Moirax

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que l'évacuation naturelle d'une partie des eaux pluviales du bourg a provoqué au fil des ans un ravinement très important dans un champ situé à l'est du bourg et appartenant à Madame Françoise ROUDIL, au lieu-dit « Paute ».

Eu égard au danger que représente cette crevasse de plus de 2 mètres de profondeur, des propositions d'échanges ont été faites à l'initiative de la commune avec Madame ROUDIL.

Ce projet d'échange a fait l'objet d'un plan de division et de bornage élaboré par le cabinet PANGEO conseil au mois de juin 2025.

Il consiste à échanger une parcelle appartenant à la commune, cadastrée E 58 d'une superficie de 905 m² et située également lieu-dit « Paute » avec une bande de terrains englobant le fossé naturel qui s'est creusé.

Cette bande de terrains est cadastrée sous les numéros E 1890, E 1892 et E 1885 et représente 881 m².

Cet échange se ferait sans soulte et les frais de notaires à la charge de la commune.

le Maire
Madame explique qu'avec cet échange la commune pourra ainsi maîtriser cette partie « est » du réseau pluvial du bourg de Moirax et engager plus tard les travaux d'amélioration nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'échange sans soulte des parcelles E 1890, E 1892 et E 1885 représentant 881 m² et appartenant à Madame Françoise ROUDIL avec la parcelle E 58 d'une superficie de 910 m² appartenant à la commune, lieu-dit « Paute »
- De prendre à la charge de la commune les frais de notaire
- De missionner Madame le Maire pour signer l'acte correspondant
- De rappeler que la dépense a été prévue au BP 2026

La séance est levée à 00 h 18